

Rapport d'activité 2025

FONDATION



DU
PATRIMOINE
Alsace

Fondation du patrimoine Alsace

Donnons un avenir à notre histoire



Château et lac de Wildenstein (68) © Syndicat mixte de Kruth-Wildenstein

édito

Véronique Witwicki Keiff, Déléguée régionale



L'année 2025, une année record !

L'année 2025 a une nouvelle fois été riche en projets et en accompagnements, tant auprès des élus que des propriétaires privés. Grâce à la mobilisation de tous, nous avons renforcé notre action en faveur de la préservation du patrimoine

alsacien, tout en développant une dynamique de solidarité locale.

En 2025, nous avons recruté un nombre record de nouveaux bénévoles. Nous sommes désormais **47 bénévoles délégués** engagés sur l'ensemble du territoire. Le dévouement et la passion des bénévoles ont permis de multiplier les actions, d'accompagner davantage de projets et de renforcer le lien entre les habitants et leur patrimoine. Leur engagement illustre la force d'une communauté unie par la volonté de préserver notre héritage commun dans un esprit de bienveillance.

La délégation d'Alsace a su créer une véritable chaîne de partage. Cette année aura également été marquée par un temps fort de transmission et de passage de relais de nos deux délégués départementaux, comme vous le découvrirez dans l'article dédié (p. 19).

Ce que nous avons accompli en 2025

Près de 2,6 M€ ont été mobilisés pour financer près de 72 projets, allant de la restauration de bâtiments historiques à la valorisation de sites naturels, en associant toujours davantage les habitants et les acteurs locaux. La solidarité et la générosité de chacun ont permis de faire rayonner notre patrimoine, de préserver son identité et de transmettre ses savoir-faire.

Nous remercions chaleureusement nos partenaires pour leur collaboration tout au long de l'année : les services de la DRAC, les ABF, le CAUE, pour leur expertise, **la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace, pour leur soutien financier à nos actions**, Alsace Destination Tourisme, les mécènes (p. 4-5) ainsi que l'ensemble de la presse.

En 2025, **plus de 250 articles** de presse et reportages TV/Radio ont mis en lumière nos actions, témoignant de l'intérêt croissant pour le patrimoine.

Nos nombreux événements, salons et rencontres avec les élus ont également renforcé notre réseau et notre impact.

Pourquoi le patrimoine est-il si précieux ?

Les maires alsaciens comme les habitants savent que préserver le patrimoine, c'est préserver notre identité, notre charme et notre histoire. C'est aussi un acte de solidarité envers les générations futures, à qui nous transmettons un héritage culturel, architectural et naturel.

Le patrimoine est enfin un levier de développement durable, favorisant les circuits courts, l'emploi local et la transmission des savoir-faire traditionnels, notamment par l'usage de matériaux biosourcés.

Nos objectifs pour 2026

Face à des budgets de l'État de plus en plus contraints, le soutien aux collectivités et aux associations devient un enjeu majeur. La délégation devra faire preuve d'inventivité pour développer de nouvelles ressources (mécénat, legs, cotisations) afin de continuer à soutenir notre patrimoine.

À l'occasion de ses 30 ans, la Fondation réserve deux grandes surprises pour rendre le patrimoine plus accessible tout en contribuant à sa préservation.

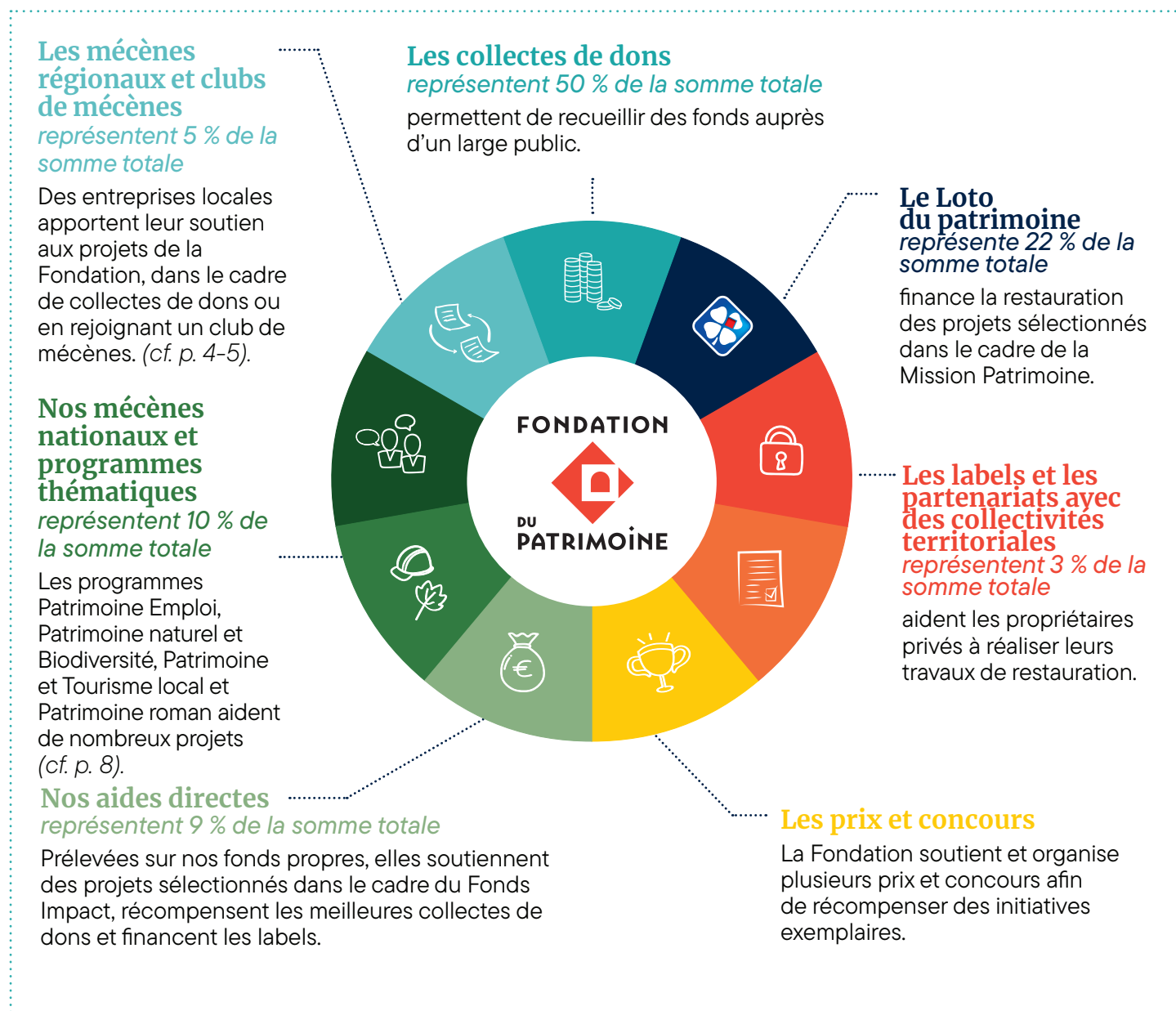
En 2026, plus que jamais, nous restons convaincus que la solidarité, la bienveillance et l'engagement collectif sont les clés pour faire vivre notre région avec fierté et harmonie.



Equipe de la Délégation Alsace de la Fondation du patrimoine

Photos © Christian Bettinger

2,6 millions d'euros apportés aux projets alsaciens



En 2025 :

72

nouveaux
projets

1,3 M€

collectés

40

chantiers
terminés

1,3M €

de subventions
complémentaires

20

nouveaux
bénévoles en
Alsace

La Fondation du patrimoine : un mécénat sur-mesure, un impact durable sur le territoire

La Fondation du patrimoine propose aux entreprises **une stratégie de mécénat clé en main**, leur permettant de valoriser la dimension locale et de répondre aux enjeux actuels **en activant trois piliers de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)** : dynamiser les territoires, promouvoir l'insertion et la transmission des savoir-faire, et intégrer des enjeux environnementaux.



Photos © Ville de Colmar

Restauration d'un décor à la collégiale Saint-Martin de Colmar (68)

En 2025, **plus de 130 entreprises** de tailles très variées ont apporté leur soutien à la Fondation du patrimoine en Alsace. À l'image du groupe Schmidt et de la Fondation d'entreprise Crédit Agricole Alsace Vosges, engagés en faveur des forêts vosgiennes, ou de Vialis, qui a choisi de soutenir plusieurs projets sur son territoire, la Fondation du patrimoine peut compter sur la mobilisation des acteurs économiques de proximité.

D'autres entreprises ont décidé de **mutualiser leur mécénat** en rejoignant le réseau des clubs de mécènes. Au sein de ces clubs, composés majoritairement de TPE et PME locales, les entreprises se réunissent pour soutenir collectivement des projets de restauration et de valorisation du patrimoine. Toute entreprise, ou club d'entreprises, **quels que soient leur taille et leur secteur d'activité**, peuvent ainsi s'engager aux côtés de la Fondation du patrimoine et agir concrètement pour leur territoire.

Le mécénat d'entreprise s'avère être une **solution «gagnant-gagnant»**, notamment dans une démarche de RSE. Investir dans le mécénat permet de donner du sens à l'engagement des collaborateurs, de renforcer le sentiment d'appartenance de l'entreprise à son territoire, tout en contribuant positivement à l'intérêt général.

Merci à nos partenaires locaux





Restauration d'un ruisseau à Singrist (67), projet porté par la SDEA et soutenu grâce au mécénat de la Fondation du Crédit Agricole Alsace Vosges © SDEA

5 projets soutenus
pour préserver la
biodiversité en Alsace

35 000 € de mécénat

“ Banque mutualiste ancrée dans les territoires, le
Crédit Agricole Alsace Vosges soutient la Fondation
du patrimoine et particulièrement son axe Patrimoine naturel.
Protéger paysages et biodiversité, c'est prendre soin de ce qui
compte ici et maintenant, c'est agir pour la qualité de vie et
l'attractivité locale.



**Nicolas
TOFFOLO**

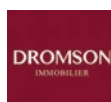
Responsable de
Développement
RSE et Mécénat

LA
FONDATION
by **CA**
ALSACE VOSGES

Ce partenariat reflète nos valeurs de proximité, de
responsabilité et de solidarité.

En s'engageant sur l'axe Patrimoine naturel, le Crédit Agricole
affirme son rôle d'acteur engagé du développement durable au
service des territoires.

”



Soirée de bienfaisance le 29 septembre 2025

La Fondation du patrimoine, en partenariat avec le diocèse de Strasbourg, a organisé en septembre 2025 une soirée de bienfaisance placée sous le signe du partage, de la culture et de la transmission. L'évènement visait à soutenir la collecte de dons **pour la restauration du Mont Sainte-Odile**, tout en offrant aux donateurs une expérience privilégiée au cœur du patrimoine strasbourgeois.

Plus de 200 invités ont été accueillis dans le cadre majestueux de la Cathédrale Notre-Dame de Strasbourg par Véronique Witwicki Keiff, à l'occasion d'un **concert privé de musique sacrée**.

La soprano Céline Mellon, accompagnée de Guillaume Nussbaum, maître de chapelle et organiste, a proposé un programme musical d'une grande intensité spirituelle.

À travers un répertoire soigneusement choisi, les artistes ont su créer une atmosphère de recueillement et d'émotion, en parfaite harmonie avec le lieu.

À l'issue du concert, les invités ont été conviés dans **les salons privés du Palais épiscopal**, où Monseigneur Pascal Delannoy les a accueillis autour d'un cocktail dînatoire organisé en partenariat avec l'UMIH 67, la

Fédération des chefs d'Alsace et l'association les diVINES d'Alsace. Ce moment gourmand a mis à l'honneur l'excellence de la gastronomie alsacienne.

Cette soirée conviviale et élégante a **favorisé les échanges** entre la Fondation et ses donateurs, tout en rappelant l'importance de la **mobilisation collective pour la préservation de lieux emblématiques** comme le Mont Sainte-Odile.



Photos © Dominique Peticolas

Conférence de presse au Palais du Rhin le 7 mars 2025

Dans le cadre de ses relations régulières avec les acteurs du patrimoine, la Fondation du patrimoine a présenté en mars 2025, au Palais du Rhin, un **bilan détaillé de son activité 2024** ainsi que ses orientations stratégiques pour l'année en cours, en présence de la Presse Quotidienne Régionale.

Réunissant près d'une centaine d'invités – partenaires institutionnels, élus, acteurs culturels, mécènes et bénévoles – cette rencontre a permis à Véronique Witwicki Keiff de mettre en lumière **les résultats positifs de l'année écoulée**, les projets accompagnés et les dynamiques territoriales engagées.

La présentation des actions de la Fondation du patrimoine a mis en valeur la qualité des **collaborations engagées au service de l'attractivité, du développement local et de la cohésion sociale** autour du patrimoine

alsacien. Elle a également exposé les priorités pour 2025, présenté l'équipe et valorisé l'engagement des nouveaux bénévoles.



Photos © Paul-Bernard Munch



Concert de musique sacrée Rocamadour au profit de la collégiale Saint-Martin de Colmar (68) © Didier Pallagès



Lors des Journées européennes du Patrimoine, stand au Mont Sainte-Odile à Ottrott (67) © Fondation du patrimoine



Lancement de l'appel à dons pour le musée historique de Haguenau (67), en présence de Claude Sturni, Maire et Vice-Président de la région Grand Est © Ville de Haguenau



Signature d'un partenariat avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges © PnrBV



Cérémonie de remise de plaques Label de la Fondation du patrimoine aux propriétaires labélisés, en partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace, à la grange dîmière de Mommenheim (67) © Remy Rebaudo CeA

La Fondation o tisse un li

Un vaste réseau de donateurs

Confiants grâce à

Notre contrôle de **la qualité architecturale** des projets menés



Instruction approfondie et suivi de chaque projet



Dons reversés à la fin des travaux après évaluation de leur qualité



Nombreux projets menés **en concertation avec les ABF* et les CAUE****

Notre **gestion des fonds** transparente et contrôlée



Contrôles par **nos commissaires aux comptes** et **la Cour des comptes**



Les donateurs sont incités aux dons grâce à :

✓ Nos **25 ans d'expérience**



✓ Notre capacité à émettre des **reçus fiscaux** (via notre reconnaissance d'utilité publique) :

Réduction d'impôts jusqu'à :

Impôt sur la fortune immobilière	75 %
Impôt sur le revenu	66 %
Impôt sur les sociétés	60 %

✓ Notre **utilisation des dons** centrée sur les projets



94 %
Travaux

6 %
Frais administratifs et de fonctionnement

* Architectes des bâtiments de France

** Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

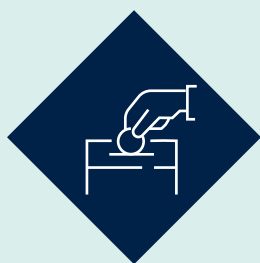
du patrimoine lien entre

De nombreux propriétaires de patrimoine

Aidés dans leurs démarches

via

Notre **accompagnement personnalisé** dans l'organisation et le bon déroulement de la collecte de fonds



grâce à notre réseau de plus de **1 000 bénévoles** locaux répartis en **21 délégations régionales**

Notre gestion de certaines **tâches administratives**

Emission et envoi **des reçus fiscaux**



Traitement **des dons**



Remerciement des donateurs



Les propriétaires sont financièrement soutenus via :

✓ La mobilisation collective **du grand public et des entreprises**



✓ Notre capacité à attribuer des **aides financières complémentaires**



Ce qui fait de la Fondation du patrimoine **le premier financeur privé pour le patrimoine en France**

Nos projets : **avant / après**

La Fondation du patrimoine accompagne les communes et les associations dans la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, en faisant de la collecte de dons le levier central de son action.

Elle met à disposition un cadre juridique et financier sécurisé permettant de **mobiliser les citoyens, les entreprises et les mécènes autour de projets patrimoniaux locaux**, grâce à des avantages fiscaux incitatifs.

Cette dynamique de financement participatif **renforce l'appropriation des projets par les habitants** et favorise l'implication durable des acteurs du territoire.

En complément de la collecte de dons, la Fondation du patrimoine apporte des subventions ciblées, un **accompagnement technique et méthodologique ainsi qu'un appui à la communication**, afin de valoriser chaque projet soutenu.

Soucieuse d'accompagner au mieux les porteurs de projets publics, **la Fondation s'appuie également sur des avis d'experts reconnus**. Elle mobilise notamment l'expertise de la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) pour les monuments protégés au titre des monuments historiques, et des Architectes des Bâtiments de France (ABF) dans les périmètres protégés.



Château de Wesserling (68)



Photos © Association pour la gestion et l'animation du Parc textile de Wesserling



Ancien lavoir de Morsbronn les Bains (67)



Photos © Fondation du patrimoine - Commune de Morsbronn-les-Bains

Elle s'appuie également sur les avis du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement d'Alsace (CAUE), dont l'expertise contribue à la qualité architecturale, patrimoniale et environnementale des opérations accompagnées.

Pour les objets d'art non protégés, la Fondation peut s'appuyer sur l'avis des Conservateurs des antiquités et objets d'art (CAOA).

La Fondation du patrimoine tient à **remercier l'ensemble de ces partenaires** pour leur engagement aux côtés des collectivités et leur contribution essentielle à la réussite des projets.

Par son action, la Fondation du patrimoine soutient la réhabilitation du bâti existant plutôt que la démolition, **encourage l'usage de matériaux et de savoir-faire locaux et intègre les enjeux d'éco-restauration**. En associant financement, ingénierie de projet, expertise et mobilisation citoyenne, elle contribue pleinement au développement culturel, social et économique des territoires, en particulier ruraux et périurbains.

Le label de la Fondation du patrimoine soutient la restauration extérieure du patrimoine rural non protégé appartenant à des propriétaires privés.

Attribué pour trois ans, il reconnaît l'intérêt patrimonial d'un bien et offre des aides financières et fiscales. Il concerne des bâtiments visibles du public, situés en zone rurale ou en Site Patrimonial Remarquable.

Dans le cadre de l'instruction des dossiers, l'avis des **Architectes des Bâtiments de France (ABF)** est essentiel afin de garantir la qualité architecturale, patrimoniale et paysagère des projets labellisés.

La Fondation du patrimoine travaille ainsi en étroite collaboration avec les services de l'État, dont l'expertise contribue à **orienter les choix de restauration dans le respect des caractéristiques du bâti ancien** et de son environnement.

La Fondation du patrimoine tient à remercier chaleureusement les ABF et leurs équipes pour leur engagement constant au service de la préservation du patrimoine de proximité.

Sous l'impulsion de **Madame la Sénatrice Sabine Drexler**, le partenariat avec **la Collectivité européenne d'Alsace** joue un rôle essentiel dans le financement du label et dans l'accompagnement des propriétaires privés.

Cet appui financier permet de déclencher davantage de projets de restauration et d'**assurer la transmission d'un patrimoine emblématique** du territoire alsacien. Cette collaboration témoigne également de l'engagement de la collectivité en faveur de la préservation du patrimoine local, reconnu comme un levier culturel, identitaire et d'attractivité pour les territoires.



Avant - Après, Maison à Weinbourg (67)



Réunion de travail avec l'UDAP 68

Comment la Fondation aide les collectivités : témoignage d'élus

“ Je pense que pour qu'une collecte de dons soit fructueuse, une implication totale du porteur de projet est primordiale. Un plan de financement clair et précis et un plan de communication conjugué à des animations tout au long du projet, sont les clés de la réussite.

Il est aussi nécessaire de raconter une belle histoire à ses administrés, à ses collègues élus, aux médias, etc, les faire rêver de la destination et de l'utilité à venir de l'édifice en respectant son passé. Et il faut s'impliquer sur tous les fronts.

J'ai participé à la campagne de distribution des flyers et j'ai sollicité l'ensemble des entreprises du territoire, pour qu'ils puissent appréhender le projet. Il ne faut pas avoir peur de pousser les portes, et j'ai d'ailleurs toujours quelques flyers dans ma poche à distribuer.

Le résultat est là, la collecte fonctionne bien et j'en suis très fier (n.b. 57 350 € collectés à date).

Mais tout ceci n'aurait pu se faire sans l'accompagnement et le soutien de la Fondation du Patrimoine Alsace. C'est ce binôme indispensable entre délégué et porteur de projet qui est la base de ce succès et j'en suis grandement reconnaissant car nous ne serions pas arrivés là où nous sommes.



Pavillon des Vignes à Scherwiller (67)



Groupe de travail des délégués thématiques mécénat

Olivier Sohler

Maire de Scherwiller et Conseiller régional du Grand Est

”



Enquête Odoxa pour la Fondation du patrimoine, sur le rapport des français à leur patrimoine et sur leurs attentes à l'égard de leurs élus locaux dans ce domaine



© Marc Da Cunha Lopes - Altmann + Partners



© Marc Da Cunha Lopes - Altmann + Partners



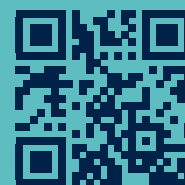
© Marc Da Cunha Lopes - Altmann + Partners

Mieux faire connaître la Fondation

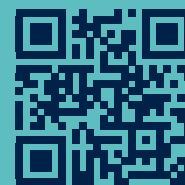
En 2025, la Fondation du patrimoine a lancé une campagne de communication multicanale "Donnons un avenir à notre histoire", en partie incarnée par Guillaume Gallienne. Elle alerte sur l'urgence de sauver le patrimoine français pour les générations futures. Cette campagne a été diffusée en presse, radio, télévision, cinéma, mais également en affichage dans les réseaux de transport.



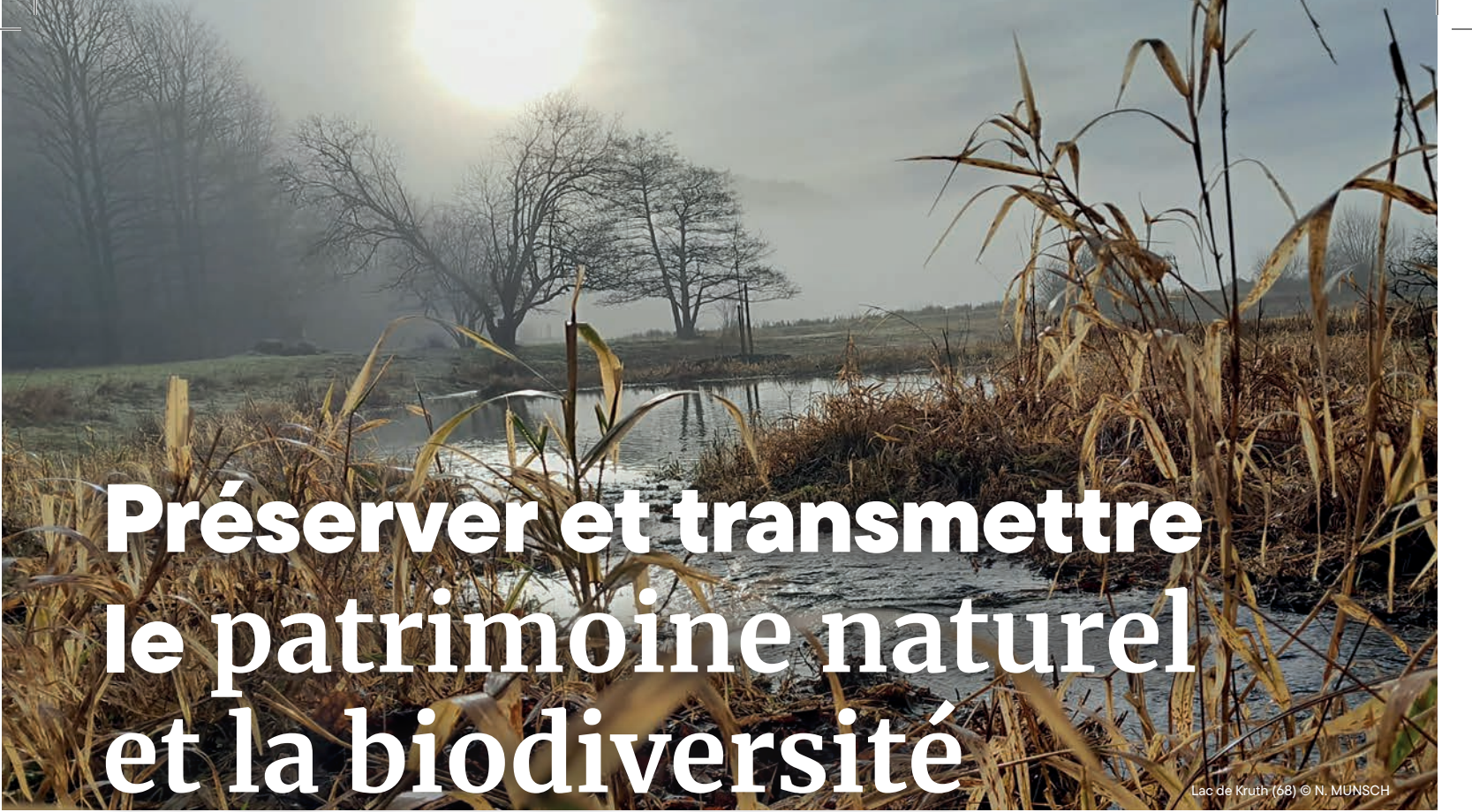
POUR ÉCOUTER
LE SPOT RADIO



POUR VISIONNER
LE SPOT TV



© Marc Da Cunha Lopes - Altmann + Partners



Préserver et transmettre le patrimoine naturel et la biodiversité

Lac de Kruth (68) © N. MUNSCH

La délégation Alsace de la Fondation du patrimoine soutient de nombreux projets dédiés à la sauvegarde de la nature, des paysages et des milieux naturels (milieux aquatiques, forêts, etc.).

À ce titre, elle accompagne collectivités et associations dans le financement, la valorisation et la sensibilisation à ces enjeux.

Les projets accompagnés portent notamment sur la **restauration de zones humides** (mares, tourbières), la **préservation d'habitats naturels et d'espèces protégées**, ainsi que sur des **aménagement favorables à la biodiversité** (îlots de forêt en libre évolution, renaturation de cours d'eau et de berges).

Ils incluent également des actions d'éco-restauration du bâti ancien, conciliant préservation de la biodiversité et amélioration de la performance énergétique.

Entre 2022 et 2025, 20 projets ont été soutenus pour un montant total de près de 620 000 €. Les appels à dons constituent une source de financement significative, avec plus de 72 000 € collectés sur la même période.

L'année 2025 est particulièrement remarquable, tant par le nombre et la diversité des nouveaux projets soutenus (10 projets ouverts) que par les financements versés ou obtenus, dépassant **275 000 €, grâce au soutien de mécènes nationaux et locaux**. La Fondation du patrimoine Alsace a également lancé en 2025 le premier appel à projets de son nouveau programme dédié à l'éco-restauration, venant compléter le programme existant Patrimoine naturel et Biodiversité.

“ Nos nombreuses actions de 2025 illustrent bien l'évolution de notre rôle dans la restauration durable des habitats et de leur biodiversité. Preuve de notre engagement auprès de vous, porteurs de projets souhaitant transmettre ce beau patrimoine... Recherchons ensemble les solutions pour y parvenir. ”

M. Claude Mongars, Délégué thématique Patrimoine naturel et biodiversité

Exemples de projets éligibles

• **Restauration d'espaces naturels** (forêts, zones humides, cours d'eau après reméandrage, etc.)

• **Restauration** d'une fontaine, d'un lavoir ou d'un moulin

• **Amélioration** d'un habitat faune et/ou flore pour des espèces protégées ou rares (nichoirs, mares, etc.)

• **Éco-restauration** de bâti ancien (ferme, presbytère etc.)

Le legs : transmettre pour sauver le patrimoine

Le patrimoine est la part vivante de notre héritage : celle que nous choisissons de transmettre aux générations futures. En soutenant la Fondation du patrimoine, **chaque testateur s'inscrit durablement dans l'histoire**, en contribuant à la sauvegarde de notre patrimoine commun partout en France.

Exonérée de droits de succession et de donation, la Fondation du patrimoine consacre l'intégralité des legs et dons reçus à sa mission d'intérêt général : **préserver, restaurer et transmettre les trésors** qui façonnent nos territoires.

Le don sur succession, effectué dans l'année suivant la réception d'un héritage, permet en outre de réduire les droits de succession du donateur.

La souscription d'une assurance-vie au bénéfice de la Fondation garantit, quant à elle, le versement d'un capital ou d'une rente au décès de l'assuré, dans un cadre fiscal avantageux.

En 2024 au niveau national, la générosité des donateurs a permis à la Fondation du patrimoine de recueillir 4.1 millions d'euros au titre des legs, donations et assurances-vie, renforçant ainsi son action au service du patrimoine et des générations à venir.



Un legs à la Fondation du patrimoine ne lèse pas le légataire initial. Par exemple, si un legs est prévu à un petit-cousin, son montant ne sera pas diminué si la Fondation devient légataire universel et le petit-cousin légataire particulier (cf. schéma ci-dessous).

Petit cousin légataire universel



■ Droit de succession ■ Petit cousin

Fondation du patrimoine légataire universel et petit cousin légataire particulier



■ Droit de succession ■ Fondation du patrimoine ■ Petit cousin

Contact avec nos délégués thématiques



Pierre Willemann

pierre.willemann@fondation-patrimoine.org



Philippe Lepoint

philippe.lepoint@fondation-patrimoine.org



Sylvie Schott Vix

sylvie.vix@fondation-patrimoine.org

Trombinoscope

Délégués Territoriaux (67)



Philippe GEOFFROY
Délégué départemental et référent mécénat
06 67 03 37 98



Pierre BARDON
Délégué territorial
06 81 80 32 37



Jean-Paul LERCH
Délégué territorial
06 86 89 65 90



François LAVOILLOTTE
Délégué territorial et référent Label
06 88 71 11 49



Marc BECKER
Délégué territorial et Label
06 84 77 59 45



Jean-Michel WERLING
Délégué territorial et grands donateurs
06 40 91 51 07



Philippe SOLD
Délégué territorial et Label
07 61 87 60 46



Catherine MULLER
Déléguée territoriale mécénat et patrimoine naturel
06 16 58 32 23



Marc MENGUS
Délégué territorial et Label
06 85 76 71 51



Sylvie SCHOTT VIX
Déléguée territoriale et mécénat / legs
06 36 07 66 81



Frédérique REMMY
Déléguée territoriale et Label
06 83 42 97 92

Par communautés de communes du Bas-Rhin

CC de l'Alsace Bossue

Philippe GEOFFROY - 06 67 03 37 98 (Recherchons un délégué sur ce territoire)

CC du Pays de Barr

Sylvie SCHOTT-VIX - 06 36 07 66 81

CC de la Basse-Zorn

Philippe SOLD - 07 61 87 60 46

CC du Canton d'Erstein

Pierre BARDON - 06 81 80 32 37

Communauté d'agglomération de Haguenau

Marc BECKER - 06 84 77 59 45

CC de Hanau-La Petite Pierre

Philippe GEOFFROY - 06 67 03 37 98 (Recherchons un délégué sur ce territoire)

CC du Kochersberg

Jean-Michel WERLING - 06 40 91 51 07

CC de la Région de Molsheim-Mutzig

Marc MENGUS - 06 85 76 71 51

CC de la Mossig et du Vignoble

Jean-Paul LERCH - 06 86 89 65 90

CC de l'Outre-Forêt

Frédérique REMMY - 06 83 42 97 92

CC du Pays de Niederbronn-les-Bains

Marc BECKER - 06 84 77 59 45

CC du Pays Rhénan

Philippe SOLD - 07 61 87 60 46

CC du Pays de Sainte-Odile

Marc MENGUS - 06 85 76 71 51

CC du Pays de Wissembourg

Frédérique REMMY - 06 83 42 97 92

CC du Pays de la Zorn

Jean-Michel WERLING - 06 40 91 51 07

CC de la Plaine du Rhin

Frédérique REMMY - 06 83 42 97 92

CC du Ried de Marckolsheim

Philippe GEOFFROY - 06 67 03 37 98 (Recherchons un délégué sur ce territoire)

CC des Portes de Rosheim

Catherine MULLER - 06 16 58 32 23

CC Sauer-Pechelbronn

Marc BECKER - 06 84 77 59 45

CC du Pays de Saverne

Jean-Paul LERCH - 06 86 89 65 90

CC de Sélestat

Philippe GEOFFROY - 06 67 03 37 98

Eurométropole de Strasbourg

Point d'entrée : Philippe GEOFFROY - 06 67 03 37 98

Délégués du territoire : Catherine MULLER - 06 16 58 32 23

Marc MENGUS - 06 85 76 71 51

Pierre BARDON - 06 81 80 32 37

CC de la Vallée de la Bruche

Pierre BARDON - 06 81 80 32 37

CC de la Vallée de Villé

Philippe GEOFFROY - 06 67 03 37 98 (Recherchons un délégué sur ce territoire)

Délégués Territoriaux (68)



Claude MONGARS
**Délégué départemental
et référent patrimoine naturel**
06 87 70 69 25



Jeannine FURSTOSS
Délégue départementale adjointe et référente Label
06 46 03 90 31



Claude GASSER
Délégué régional adjoint
06 08 21 46 13



Pierre WICK
Délégué territorial
06 60 31 97 98



Philippe LEPOINT
Délégué territorial et legs
06 79 65 73 87



Pierre WILLEMANN
Délégué territorial et legs
06 83 83 41 77



Elise GIGON
Délégue territoriale
06 50 81 00 98



Jean-Jacques BIKARD
Délégué territorial et patrimoine juif
06 80 72 45 63



Jean-Marie BARTHE
Délégué territorial et informatique
06 51 25 09 15



Marie BARADEL
Délégue territoriale et grands donateurs
06 88 84 61 18



Philippe MARTINEZ
Délégué territorial et mécénat
06 44 11 43 34



Paul-Bernard MUNCH
Délégué territorial et relations presse / label
06 17 01 92 01

Par communautés de communes du Haut-Rhin

CA Colmar Agglomération

Philippe LEPOINT - 06 79 65 73 87

CA Mulhouse Alsace Agglomération

Claude MONGARS - 06 87 70 69 25

Philippe MARTINEZ - 06 44 11 43 34

CA Saint-Louis Agglomération

Claude GASSER - 06 08 21 46 13

CC Alsace Rhin Brisach

Pierre WICK - 06 60 31 97 98

CC de la Région de Guebwiller

Elise GIGON - 06 50 81 00 98

CC de la Vallée de Kaysersberg

Marie BARADEL - 06 88 84 61 18

CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Pierre WILLEMANN - 06 83 83 41 77

CC de la Vallée de Munster

Jeannine FURSTOSS - 06 46 03 90 31

CC de la Vallée de Saint-Amarin

Claude MONGARS - 06 87 70 69 25

CC de Thann-Cernay

Pierre WILLEMANN - 06 83 83 41 77

CC du Centre du Haut-Rhin

Jean-Marie BARTHE - 06 51 25 09 15

CC du Pays de Ribeauvillé

Claude MONGARS - 06 87 70 69 25 (Recherchons un délégué sur ce territoire)

CC du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux

Philippe LEPOINT - 06 79 65 73 87

CC du Val d'Argent

Claude MONGARS - 06 87 70 69 25 (Recherchons un délégué sur ce territoire)

CC Sud Alsace Largue

Philippe MARTINEZ - 06 44 11 43 34

CC Sundgau

Claude GASSER - 06 08 21 46 13

Les mails s'écrivent de la manière suivante :
prenom.nom@fondation-patrimoine.org

Délégués thématiques

Délégués thématiques



Morgan BEAUVILLIER
Délégué architecte



Richard KELLER
Délégué patrimoine
technique, industriel et
roulant
07 89 07 33 16



Christian BETTINGER
Délégué photographe



Jean-Charles LAMBERT
Délégué relations
institutionnelles



Patrick HEULIN
Délégué mécénat
06 74 24 52 56



Aymeric FAIVRE
Délégué legs



Chloé LAEMMEL
Déléguée communication



Amandine EHRET
Déléguée communication



Philippe LACOURT
Délégué histoire



Xavier FAUVAIN
Délégué Label 67
06 84 49 75 65

Pôle grands donateurs



Marc GOETT
Délégué marketing et
communication et référent
grands donateurs
06 26 74 02 04



Xhensila HOXHAJ
Déléguée grands donateurs



Marie BARADEL
Déléguée territoriale et
grands donateurs
06 88 84 61 18



Herrade KEIFF-SALA
Déléguée dons étrangers
et grands donateurs



Jocelyne STRAUMANN
Déléguée aux relations
transfrontalières

Siège Alsace



Céline MENDELIN
Chargée de mission 68
Responsable régionale
03 88 22 32 15



Adrien PAUTARD
Chargé de mission 67
03 88 22 32 15

Bénévoles occasionnels

Virginie Advocat, Alexandre Birrien, Violette Fontaine, Léa Marchand-Briot, Victoria Praxmarer, Grégoire Rigolle, Nicolas Toffolo, Perrine Vicherat

Une nouvelle équipe départementale : une continuité dans l'engagement

La médaille d'honneur de la Fondation du patrimoine a été remise par la déléguée régionale Véronique Witwicki Keiff à Jean-Paul Lerch et Pierre Wick, délégués départementaux, ainsi qu'à Marie-Odile Kammerer, déléguée départementale adjointe du Bas-Rhin, en reconnaissance de leur engagement exemplaire en faveur du patrimoine.

Jean-Paul et Pierre confient leurs missions de délégués départementaux à Philippe Geoffroy et Claude Mongars, mais restent dans l'équipe afin de s'occuper de leurs territoires respectifs. Marie-Odile devient Déléguée honoraire.

Bas-Rhin

Délégué départemental depuis 2018, Jean-Paul Lerch s'est fortement investi dans la création et le développement du Centre européen de l'orgue et des flûtes du monde (CEO) et du centre d'interprétation « Point d'Orgue » à Marmoutier. Son engagement associatif a été salué par sa nomination au grade de chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres.

Ancien cadre du groupe EDF, Philippe Geoffroy (Sélestat), retraité depuis février 2025, est engagé à la Fondation du patrimoine depuis trois ans. Passionné par la préservation du patrimoine et de l'environnement, il s'investit particulièrement sur son territoire en Centre-Alsace.

Déléguée départementale adjointe depuis 2010, Marie-Odile Kammerer (Zittersheim) œuvre activement au soutien de projets situés dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord et en Alsace Bossue.

Haut-Rhin

Délégué départemental depuis le 1er jour de sa retraite en 2008, Pierre Wick (Rixheim) s'est consacré avec passion au patrimoine industriel et sacré. Avec bienveillance, il a mis son amour de l'art et de la musique au service de nombreux projets de restauration.

Claude Mongars (Ruelisheim), ingénieur de formation et ancien cadre de RTE, était déjà engagé comme délégué territorial et délégué thématique au patrimoine naturel et à la biodiversité. Il poursuivra cette mission avec détermination au service de la transmission du patrimoine.

Adrien Pautard, nouveau chargé de mission dans le Bas-Rhin

Juriste de formation, Adrien Pautard est passé du monde juridique au secteur culturel, notamment comme assistant de collections au Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon. Délégué territorial depuis 2024, il est chargé de mission du Bas-Rhin depuis le 1er octobre 2025, aux côtés de Céline Mendelin, chargée de mission - responsable régionale depuis 15 ans.



De gauche à droite : Philippe Geoffroy, Jean-Paul Lerch, Véronique Witwicki Keiff, Pierre Wick, Claude Mongars



De gauche à droite : Véronique Witwicki Keiff, Jean-Paul Lerch et Marie-Odile Kammerer

Merci à nos partenaires

COLLECTIVITÉS



INSTITUTIONS



COMMUNES



PRESSE



ASSOCIATIONS



MÉCÈNES NATIONAUX



Contact

Fondation du patrimoine Alsace
alsace@fondation-patrimoine.org
03 88 22 32 15
5 rue Hannong – 67000 Strasbourg

FONDATION

